



PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE des Alpes-de-Haute-Provence

Recueil spécial
des actes administratifs

11/janvier 2021

2021-011

Publié le 15 janvier 2021



PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2021-011

SPÉCIAL 11/JANVIER 2021

SOMMAIRE

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique "Publications"*

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PACA

Arrêté préfectoral n° 2021-015-008 du 15 janvier 2021 portant désignation des centres de vaccination contre la covid-19 dans les Alpes-de-Haute-Provence **p. 1**

Digne-les-Bains, le 15/01/2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-015-008

portant désignation des centres de vaccination
contre la covid-19 dans les Alpes-de-Haute-Provence

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1, L.3131-8, L.3131-16, L. 3131-16 et L. 3131-17 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;
- VU** la loi 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU** le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret 2015-165 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Violaine DÉMARET préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;
- VU** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence – Alpes – Côte d'Azur à compter du 15 janvier 2019 ;
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiés prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** l'avis en date du 15 janvier 2021 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

.../...

CONSIDÉRANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les structures listées en annexe sont désignées comme centres de vaccination pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19, en application des dispositions des décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiés susvisés.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, qui peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le directeur des services du cabinet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence – Alpes – Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

La préfète



Violaine DÉMARET

ANNEXE 1

LISTE DES CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

ANNEXE 1

LISTE DES CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Centre de vaccination de Barcelonnette
Salle du marché couvert – Place Aimé Gassier – 04400 Barcelonnette

Centre de vaccination de Castellane
Salle des fêtes – Boulevard Frédéric Mistral – 04120 Castellane

Centre de vaccination de Digne-les-Bains
Palais des congrès – Avenue Demontzey – 04000 Digne-les-Bains

Centre de vaccination de Forcalquier
Mairie, salle Pierre Michel – 1, place du Bourguet – 04300 Forcalquier

Centre de vaccination de Manosque
Salle Osco Manosco – 611, chemin du Moulin Neuf – 04100 Manosque

Centre de vaccination de Riez
Salle polyvalente – Chemin de la Rouguière – 04500 Riez

Centre annexe de vaccination de Riez
Clinique le Verdon – Route de Riez – 04800 Gréoux-les-Bains

Centre de vaccination de Sisteron
Salle de l'Alcazar – 192, rue des Combes – 04200 Sisteron